

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 septembre, le Conseil Municipal de Romestaing, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie à 19H30, sous la présidence de M.

GRANGE Pierre, Maire

Etaient présents : Mrs GRANGE – PERROT – BAUDEL – LARTIGUE- AMOURGIS

Mmes BALLETT – LUCAS – BONNEFOND – LENCLOS – de BARROS – GARDIN DU BOISDULIER

Excusés : néant

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Mme BONNEFOND

Date convocation : 22/09/2021

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

A l'unanimité le compte rendu du 1^{er} septembre 2021 est approuvé

FIXATION DES TARIFS POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES pour une association hors commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'association Tarot club du Marmandais souhaite louer la salle des fêtes d'après un calendrier afin d'y organiser des concours de tarot, il est donc nécessaire de fixer un tarif pour la location de celle-ci pour la saison 2021/2022.

Les dates des concours seront : les samedis 2 octobre, 06 novembre et 4 décembre pour l'année 2021 ainsi que les samedis 08 janvier, 5 février, 5 et 13 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin et 3 juillet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de louer la salle pour 150 € pour les dates réservées ci-dessus

DECIDE qu'une caution de 200€ sera demandé pour la location de la salle des fêtes.

DIT qu'un contrat de location sera signé entre la commune et les loueurs

DIT que l'état des lieux se fera par un membre du conseil, et le chèque de caution ne sera rendu que si la salle des fêtes, tables et chaises sont en bon état. Sinon, il sera demandé une participation à hauteur du taux horaire de la personne qui remettra la salle en état. Le chèque de caution sera encaissé si le loueur refuse de remettre la salle en état ou si les tables et chaises sont cassées ou manquantes.

DIT que la recette sera inscrite au budget 2021

RECOMPENSE POUR SERVICES RENDUS

La commune afin de pouvoir offrir des cadeaux aux personnels communaux et aux administrés pour services rendus à la commune, doit, sur demande du trésorier prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux, dans des circonstances bien particulières et décrites ci-après.

Le décret 2007-450 du 25 mars 2007 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques. Ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice 07-024MO du 30/03/2007.

Il vous est donc proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :
D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées diverses ayant trait aux récompenses tel que

- récompenses pour services rendus à la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE d'affecter les dépenses cadeaux pour récompense pour service rendus à la commune au compte 6232 fêtes et cérémonies dans la limite de 100 euros par personne.

DECIDE d'offrir pour l'année 2021 à Mme SOULAGE Myrielle une récompense sous forme de corbeille gourmande pour les services rendus à la commune de Romestaing,

QUESTIONS DIVERSES

- Décoration de la place du village pour les fêtes de Noël

Le conseil municipal souhaite décorer la place du village pour les fêtes de Noël. Les conseillers vont se réunir afin de discuter de ce projet et planifier les travaux manuels. Des fournitures devront être achetées par la mairie. L'association culture et loisirs va se joindre à la mairie pour effectuer ces décorations.

Fin de séance 20H30